

ON RECRUTE

> COORDONNATEUR

Service des travaux publics



Joins notre équipe facile à Vivre!
Viens Vivre des succès d'équipe



La Ville de Saint-Charles-Borromée, comptant plus de 16 000 habitants, s'affirme comme un milieu de vie enchanteur, harmonisant nature et urbanité. Au cœur, de cet environnement, le bien-être se manifeste à travers la qualité des services offerts, le dynamisme de son expansion et la quiétude de ses vastes espaces verts.

Si vous souhaitez intégrer une équipe engagée à faire de notre ville un lieu agréable à vivre, cette opportunité est faite pour vous. Nous recherchons une personne autonome, possédant un grand sens de l'organisation et disposant d'excellentes compétences en gestion des ressources humaines pour mobiliser et superviser l'équipe des travaux publics. Si vous aimez relever des défis et êtes capable de faire face aux imprévus, de résoudre des problèmes, d'établir des priorités et de prendre des décisions efficaces, cette position est faite pour vous.

DESCRIPTION SOMMAIRE

Le titulaire du poste est responsable de planifier, organiser, coordonner, diriger et contrôler l'ensemble des activités et des ressources humaines, matérielles et financières reliées à l'entretien des infrastructures, des bâtiments, de la mécanique, des parcs, des espaces verts et des plateaux sportifs dans le cadre des orientations et des objectifs retenus par la ville.

Il doit exercer un rôle-conseil de premier plan auprès du directeur adjoint aux travaux publics sur toute question touchant la gestion des travaux publics. Il doit collaborer avec les autres services de la ville dans le but de définir et de fournir à la population des services de qualité.

RÔLE ET RESPONSABILITÉS

- Planifier, diriger, coordonner et contrôler les activités de son unité, s'assurer de la disponibilité des ressources humaines, financières et matérielles en fonction des besoins et voir à leur utilisation efficace;
- Diriger et superviser les travaux de construction, de réfection et d'entretien exécutés en régie ou à contrat;
- Assurer la vérification et l'entretien du matériel et des équipements;
- Agir à titre de responsable de la salubrité, de l'ordre, de la sécurité et de l'aménagement du garage municipal ainsi que des espaces d'entrepôts;
- Superviser l'exécution des travaux des cols bleus et des sous-traitants;
- Voir à la vérification régulière de l'état de la voie publique afin de déterminer les différents travaux à exécuter;
- Diriger et coordonner les activités relatives au déneigement et s'assurer du respect de la politique de déneigement de la Ville;
- Assurer l'application stricte des normes et procédures en matière de santé et sécurité au travail;
- Procéder à l'évaluation de rendement des employés sous sa supervision et faire les recommandations d'usage concernant la dotation du personnel;
- Participer aux comités relevant de son service;
- Participer à une rotation de garde;
- S'assurer que les travaux soient exécutés conformément aux plans et devis approuvés, dans les délais prescrits et en respect de l'ensemble des conditions prévues aux contrats;
- S'acquitter de toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur et en assurant le service aux citoyens.

QUALIFICATIONS

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en génie civil ou toute autre combinaison de formation et d'expérience jugée pertinente;
- Détenir un permis de conduire valide;
- Posséder une attestation du cours de sécurité des travaux publics et de construction (un atout);
- Détenir un certificat OPA (un atout);
- Posséder de l'expérience dans le milieu municipal (un atout);
- Maîtrise des outils informatiques et bureautiques (un atout);

CANDIDATURE

Les personnes intéressées par ce poste doivent soumettre leur candidature en faisant parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, avant le 6 novembre 2024, à l'attention de M^{me} Pascale Aubin, coordonnatrice des ressources humaines, à l'adresse suivante : paubin@vivrescb.com ou en ligne sur vivrescb.com/emplois.

CONDITIONS DE L'EMPLOI

- Poste cadre à temps plein;
- Horaire régulier de travail de 40 heures par semaine;
- Possibilité d'horaire variable selon les besoins du service;
- Horaire régulier de travail du lundi au vendredi sur 4 ½ jours (congé le vendredi après-midi);
- Rémunération annuelle selon la politique en vigueur entre 72 789 \$ et 93 438 \$;
- Congé maladie/personnels, congé mobile ;
- Avantages sociaux attrayants :
 - Assurances collectives;
 - Régime de retraite participation employeur/employé;
 - Programme d'aide aux employés, télémédecine et santé mentale.

L'utilisation du genre masculin dans ce contexte vise simplement à alléger le texte.